



N° 2020-18 VOI

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
ENTREPOSAGE DE MATERIAUX
CARREFOUR DU HIAUTRE

Du 29/06/2020 au 03/07/2020 – Entreprise Drieu Paysages

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise DRIEU PAYSAGES
7 Quartier de la Guérie 14600 Ablon 02 31 89 19 71
pour entreposer des matériaux au carrefour du Hiautre - **Du 29/06/2020 au 03/07/2020**

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise DRIEU PAYSAGE est autorisée à entreposer des matériaux d'encaissement et de gravier livrés par semi-remorques pour la réfection d'un parking à effectuer, carrefour du hiautre (angle du chemin du Hiautre et de la Route du Canet RD289

ARTICLE 2

L'entreprise s'engage à respecter la circulation et laisser les lieux comme elle les aura trouvés

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'intéressé, à l'agence Routière de Coudray-Rabut, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 16/06/2020

Le Maire, **Christian MINOT**

